

Laïcité pour tous

Article rédigé par *Denis Lensel*, le 13 septembre 2013

LE MINISTRE de l'Education nationale Vincent Peillon a présenté lundi 9 septembre une "Charte de la laïcité à l'école" : les quinze points de ce texte couvrent la totalité de la vie de ces futurs citoyens que sont les élèves du système scolaire, mais abordent aussi la vie des citoyens eux-mêmes.

Bien lissé, soigneusement aseptisé, ce texte officiel républicain doit être présenté à tous les parents d'élèves en cette rentrée des classes, et être joint au règlement intérieur de chaque établissement. D'une apparence presque insignifiante, presque irénique, cette charte ne peut *a priori* que rassurer les esprits qui s'étaient émus de voir Vincent Peillon se faire naguère encore le ministre d'un culte d'une « religion laïque » avec l'école comme « nouvelle Église »...

Non, cette fois-ci, on montre patte blanche, ou rose, avec les trois affirmations du point n° 2 : « La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État ». Nous voilà rassurés !

La « Pax peillonica » est déclarée. Elle stipule que « la laïcité garantit la liberté de conscience à tous », et qu'elle « permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public ».

Toutefois, à l'heure de l'officialisation de la théorie du *gender*, déjà introduite dans les programmes scolaires, la Charte précise qu'« afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est *a priori* exclu du questionnement scientifique et pédagogique ». Et « aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme ».

Plus généralement, la Charte de M. Peillon avertit que « nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République ». Cependant, elle annonce que les élèves « contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement ».

Mezzo voce, on mobilise la jeunesse pour préparer dans une musique douce un avenir dont on ne doute pas que, de gré ou de force, il sera celui du meilleur des mondes.

Denis Lensel

[Le texte de la Charte de la laïcité](#)

*